
***Fondation Hironnelle, Media
for peace and human dignity***

Genève

***Rapport
de l'organe de révision
au Conseil de fondation***

***sur les comptes consolidés
2018***





Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation Hironnelle, Media for peace and human dignity

Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Fondation Hironnelle, Media for peace and human dignity, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 10 à 14) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance (pages 08 à 09) n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc Secretan

Edouard Clergue

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Lausanne, le 23 avril 2019

I. Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

	Réf.	2018	2017
Actif			
Actif circulant			
Liquidités	1d	3 881 400	1 475 271
Créances	1e	151 567	143 570
Financements à recevoir	IV/1i	202 695	762 990
Autres créances		189 929	-
Actifs de régularisation		160 752	155 098
		<u>4 586 343</u>	<u>2 536 929</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Equipements divers	1f	85 412	54 482
Immobilisations financières			
Dépôt bancaire en garantie	1g	83 332	76 715
		<u>168 744</u>	<u>131 197</u>
Total de l'actif		<u>4 755 087</u>	<u>2 668 127</u>
Passif			
Engagements à court terme			
Dettes à court terme		286 197	131 987
Financements reçus d'avance	IV/1i	2 509 334	941 258
Passifs de régularisation		151 777	76 063
Provision pour révision comptable	IV/1h	61 400	81 372
Emprunts divers		417	414
		<u>3 009 125</u>	<u>1 231 094</u>
Engagements à long terme			
Provision pour contentieux	IV/1h	320 337	213 780
Provision pour fin de contrats collaborateurs	IV/1h	29 309	21 018
		<u>349 646</u>	<u>234 798</u>
Capital des fonds liés			
Fonds d'initiative	2aa	216 468	220 000
Fonds de solidarité	2ab	14 155	14 155
Fonds social des projets	2ac	9 795	6 476
Fonds de soutien	2ad	520 771	497 858
		<u>761 189</u>	<u>738 489</u>
Capital de la fondation			
Capital de fondation		50 000	50 000
Fonds propres d'exploitation		413 744	260 690
Excédent/(déficit) de l'exercice		171 383	153 056
		<u>635 127</u>	<u>463 746</u>
Total du passif		<u>4 755 087</u>	<u>2 668 127</u>

**II. Compte d'exploitation de la Fondation Hironnelle
(en francs suisses)**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Produits		
Fonds publics		
Suisse		
Mandats DDC (Bureau de ccop.)	241 860	214 646
Fonds Suisse Contribution de programme DDC (IP)	3 066 630	2 700 000
Etat de Genève	50 000	50 000
Ville de Genève	35 000	50 000
Autres		
Agence des Nations Unies (UNICEF)	22 737	-
Belgique	41 729	215 571
Danemark (FAMOC)	312 361	-
Etats-Unis (Couterpart)	137 263	342 568
France	-	173 756
Pays-Bas	221 797	54 329
Peace Support Fund	-	24 787
Royaume-Uni (DFID, UKCSS)	1 168 735	408 232
Suède	2 085 848	1 088 274
Union européenne	1 470 450	2 540 390
	<u>8 854 410</u>	<u>7 862 553</u>
Fonds privés		
Suisses		
Chaîne du Bonheur	222 773	-
Fondation Helvétique de Bienfaisance	40 000	-
Loterie Romande	11 792	-
Partenariat RTS	75 000	75 000
Autres		
Autres donateurs	93 782	132 546
Dons libres	-	11 147
	<u>443 347</u>	<u>218 693</u>
Autres produits		
Produits de prestations fournies	455 808	515 367
Contribution Fondation Ndeke Luka / recettes propres	-	120 402
Dissolution du fonds d'initiative	3 532	-
	<u>459 340</u>	<u>635 769</u>
Total des produits	<u><u>9 757 097</u></u>	<u><u>8 717 015</u></u>
Dont produits libres	530 808	721 916
Dont produits liés	3 532	-
Dont produits affectés	9 222 757	7 995 099

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Charges		
Charges directes des projets		
Personnel	4 803 962	4 512 512
Opérations	3 021 762	2 485 274
Equipements	562 919	354 871
	<u>8 388 643</u>	<u>7 352 657</u>
Charges du siège de la Fondation Hironnelle		
Personnel	493 608	489 894
Opérations	391 255	341 316
Equipements	40 372	68 343
	<u>925 235</u>	<u>899 552</u>
Charges recherches de fonds et communication		
Personnel	184 825	194 182
Opérations	59 508	100 248
	<u>244 333</u>	<u>294 430</u>
Résultat d'exploitation	<u>198 885</u>	<u>170 375</u>
Résultat financier		
Produits financiers	3 663	4 007
Pertes de change	-33 952	-21 326
	<u>-30 289</u>	<u>-17 319</u>
Résultat Exceptionnel		
Charges et produits exceptionnels	<u>2 787</u>	<u>-</u>
	<u>2 787</u>	<u>-</u>
Résultat annuel avant attributions	<u>171 383</u>	<u>153 056</u>
Attributions / prélèvements		
Attribution aux fonds propres d'exploitation	-171 383	-153 056
Excédent/(déficit) de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>

Compte d'exploitation par opération pour l'exercice 2018 (en francs suisses)

	Bangladesh	Myanmar	Burkina Faso	Justice transitionnelle	Mali	Niger	RCA	RDC	Education aux médias	Environnement	Afrique Active	Nouveaux Projets/Divers Projets	Siège	Total
Produits														
Baillleurs de fonds publics														
Suisse														
Mandats DDC (Bureau de ccop.)	-	-	-	-	11 237	223 303	-	-	-	-	-	7 320	-	241 860
Fonds Suisse Contribution de programme DDC (IP)	92 758	48 362	367 223	232 992	205 987	131 406	698 333	324 228	-	60	45 327	201 675	718 279	3 066 630
Etat de Genève	-	-	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Ville de Genève	-	-	-	35 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 000
Autres														
Agence des Nations Unies (UNICEF)	-	-	-	-	-	-	22 737	-	-	-	-	-	-	22 737
Belgique	-	-	-	-	-	-	41 729	-	-	-	-	-	-	41 729
Danemark (FAMOC)	-	-	-	-	312 361	-	-	-	-	-	-	-	-	312 361
Etats-Unis (Couterpart)	-	-	-	-	-	-	-	137 263	-	-	-	-	-	137 263
Pays-Bas	-	97 230	-	-	-	-	-	124 567	-	-	-	-	-	221 797
Royaume-Uni (DFID, UKCSS)	-	-	-	-	-	724 540	-	444 195	-	-	-	-	-	1 168 735
Suède	-	-	-	-	1 248 741	-	-	837 107	-	-	-	-	-	2 085 848
Union européenne	-	-	-	-	214 483	-	1 255 967	-	-	-	-	-	-	1 470 450
Total bailleurs de fonds publics	92 758	145 592	367 223	317 992	1 992 809	1 079 249	2 018 766	1 867 360	-	60	45 327	208 995	718 279	8 854 410
Baillleurs de fonds privés														
Suisses														
Chaîne du Bonheur	189 773	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 000	-	222 773
Fondation Helvétique de Bienfaisance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000	-	-	-	40 000
Loterie Romande	-	-	-	-	-	-	-	-	11 792	-	-	-	-	11 792
Partenariat RTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Autres														
Autres donateurs	-	-	-	20 408	-	-	-	-	-	-	22 236	23 538	27 600	93 782
Total bailleurs de fonds privés	189 773	-	-	20 408	-	-	-	-	11 792	40 000	22 236	56 538	102 600	443 347
Autres produits														
Produits de prestations fournies	-	-	34	-	252 121	44 423	-	121 367	-	-	-	10 950	26 913	455 808
Fonds d'initiative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 532	-	3 532
Total autres produits	-	-	34	-	252 121	44 423	-	121 367	-	-	-	14 482	26 913	459 340
Total des produits	282 531	145 592	367 257	338 400	2 244 930	1 123 672	2 018 766	1 988 727	11 792	40 060	67 563	280 015	847 792	9 757 097
Charges directes														
Personnel	144 274	87 171	166 784	264 203	1 166 128	690 945	997 214	1 014 740	4 869	28 180	52 427	187 027	678 433	5 482 395
Opérations	118 106	48 840	98 636	64 940	722 553	407 855	744 230	726 034	6 923	11 880	15 099	56 665	450 763	3 472 526
Equipements	2 899	3 613	71 127	147	203 855	13 201	141 972	92 032	-	-	37	34 037	40 372	603 291
Total charges directes	265 279	139 624	336 547	329 290	2 092 535	1 112 001	1 883 416	1 832 807	11 792	40 060	67 563	277 729	1 169 568	9 558 211
Résultat Opérationnel	-17 252	-5 968	-30 710	-9 110	-152 395	-11 671	-135 350	-155 920	-	-	-	-2 286	321 776	-198 885

III. Tableau de flux de trésorerie

Flux financiers de l'activité d'exploitation	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Excédent/(déficit) de l'exercice	-	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	603 291	423 215
Constitution (-) / Dissolution (+) de provisions	94 875	-59 473
Variation du dépôt bancaire	-6 618	-21 040
Augmentation (+) / Diminution (-) des créances	-197 925	-69 015
Augmentation (+) / Diminution (-) des actifs de régularisation	-5 654	98 921
Augmentation (-) / Diminution (+) des dettes à court terme	154 213	-96 065
Augmentation (-) / Diminution (+) des passifs de régularisation	<u>75 714</u>	<u>-284 981</u>
Flux financiers de l'activité d'exploitation	717 896	-8 438
Flux financiers de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations corporelles	<u>-634 221</u>	<u>-375 545</u>
Flux financiers de l'activité d'investissement	-634 221	-375 545
Flux financiers de l'activité de financement		
Variation des fonds affectés	2 128 370	-340 490
Variation des fonds liés	22 700	157 766
Variation du capital de la fondation	<u>171 383</u>	<u>153 056</u>
Flux financiers de l'activité de financement	2 322 453	-29 668
Variation des liquidités de l'exercice	<u>2 406 129</u>	<u>-413 651</u>
Variation des disponibilités au bilan		
Disponibilités en début d'exercice	1 475 271	1 888 923
Disponibilités en fin d'exercice	<u>3 881 400</u>	<u>1 475 271</u>
Variation des disponibilités au bilan	<u>2 406 129</u>	<u>-413 651</u>

IV. Tableau de variation du capital

Réf.*	Description du fonds	Etat des fonds au 1.1.2018	Produits internes	Attributions aux fonds	Transferts internes	Utilisation pour projets	Etat des fonds au 31.12.18	Financements reçus d'avance	Financements à recevoir
	Fonds affectés (Financement à recevoir/reçu d'avance)								
	Fonds Afrique Activ	4 711		62 852		-67 563	-	-	-
	Fonds Bangladesh	-		581 758		-282 531	299 227	339 000	-39 773
	Fonds Burkina Faso	-55 950		426 541		-367 223	3 368	3 368	-
	Fonds Education aux Médias	-		50 000		-11 792	38 208	38 208	-
	Fonds Environnement	-		40 060		-40 060	-	-	-
	Fonds Justice Transitionnelle	-16 782		355 182		-338 400	-	-	-
	Fonds Mali	-154 261		2 408 587		-1 992 809	261 517	261 517	-
	Fonds Myanmar	50 896		136 250		-145 592	41 554	41 554	-
	Fonds Niger	-263 264		1 403 552		-1 079 249	61 039	74 294	-13 255
	Fonds Nouveaux projets/Divers projets	94 407		265 440		-265 533	94 314	94 314	-
	Fonds République Centrafricaine	-45 150		2 879 945		-2 018 766	816 029	838 766	-22 737
	Fonds République Démocratique du Congo	563 987		1 995 082		-1 867 360	691 709	818 313	-126 604
	Fonds Siège	-326		745 879		-745 879	-326	-	-326
	Total fonds affectés	178 268		11 351 128		-9 222 757	2 306 639	2 509 334	-202 695

	Capital des fonds liés								
2a	Fonds d'initiative	220 000		-		-3 532	216 468		
2b	Fonds de solidarité	14 155		-		-	14 155		
2c	Fonds social des projets	6 476		3 319		-	9 795		
2d	Fonds de soutien	497 858		22 913		-	520 771		
	Total capital des fonds liés	738 489		26 232		-3 532	761 189		
	Capital de la fondation								
	Capital de base	50 000		-		-	50 000		
	Ventes prestations/Subventions non affectées	-		530 808		-530 808	-		
	Fonds propres d'exploitation	413 744		171 383		-	585 127		
	Résultat d'exploitation	-		-		-	-		
	Total capital de la fondation	463 744		702 191		-530 808	635 127		
	Total	1 380 501		12 079 551		-9 757 097	3 702 955		

Informations sur la variation des provisions

<i>Types de provisions</i>	<i>Etat au 31.12.16</i>	<i>Constitution</i>	<i>Dissolution/ utilisation</i>	<i>Etat au 31.12.17</i>	<i>Constitution</i>	<i>Dissolution/ utilisation</i>	<i>Etat au 31.12.18</i>
Provision pour révision	78 201	77 531	74 360	81 372	58 734	78 706	61 400
Provision pour contentieux	181 295	195 915	163 430	213 780	318 756	212 199	320 337
Provision pour fin de contrats collaborateurs	53 166	7 009	39 157	21 018	9 366	1 075	29 309
Autres provisions	62 981	-	62 981	-	-	-	-
Total des provisions	375 643	280 455	339 928	316 170	386 856	291 980	411 046

VI. Rapport de performance

1. Formation et activité

La Fondation Hirondelle a été constituée le 22 mars 1995. Elle est régie par les règles du Code Civil Suisse. L'objectif de la Fondation Hirondelle est de fournir de l'information à des populations confrontées à des crises, pour leur permettre d'agir dans leur vie quotidienne et citoyenne. Active dans 18 pays sur 3 continents depuis sa création elle est basée à Lausanne.

Le Conseil de Fondation est composé de neuf membres, dont la moitié au moins sont des journalistes ou issus des métiers des médias. Leur mandat est de quatre ans, renouvelable deux fois au maximum. Le Conseil désigne en son sein un Conseil restreint de trois à cinq membres, dont le Président du Conseil.

Un Directeur général assume la gestion opérationnelle de la Fondation. Il est nommé par le Conseil, sur proposition du Conseil restreint.

Depuis 1995, la Fondation Hirondelle a créé, accompagné ou assuré la reprise de nombreux médias, au Kosovo, au Timor Leste, au Népal, en République Centrafricaine, en Sierra Léone, au Libéria, au Sud Soudan, en République démocratique du Congo, en Tanzanie, en Tunisie, en Guinée, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Niger. En 2018, les projets principaux de la Fondation Hirondelle étaient:

- * République centrafricaine: Radio Ndeke Luka (créée en 2000)
- * République démocratique du Congo: Appui aux radios partenaires, et création d'une structure locale de production
- * Mali: Studio Tamani (2013)
- * JusticeInfo: Site internet dédié à la justice transitionnelle dans le monde entier (créé en 2015)
- * Burkina Faso: Studio Yafa (2018)
- * Niger: Studio Kalangou (créé en 2015)
- * Myanmar: Appui aux journalistes parlementaires, au processus de paix et combler des manques dans le contenu et l'accès à l'information sur les droits de l'homme et les questions connexes.
- * Bangladesh (2018): Contribuer à améliorer la communication entre les réfugiés rohingyas du camps de Jamtoli avec les organisations humanitaires travaillant dans ce camps.

Le détail du financement de ces projets figure dans le compte d'exploitation par opération 2018.

2. Appréciation des résultats obtenus.

L'ensemble des opérations et des activités de la Fondation Hirondelle correspondent au Programme quadriennal de la Fondation (2017-2020), qui définit la stratégie de l'organisation et ses principales orientations. Les activités sur 2018 sont structurées selon trois axes principaux : produire et diffuser des programmes d'information et de dialogue en utilisant les supports les plus adaptés aux publics cibles (radio, TV, sites web, réseaux sociaux, applications mobiles...) ; soutenir les médias et les partenaires de la FH au travers de formations et d'appui éditorial, managérial et structurel pour leur permettre de fonctionner de manière plus durable ; analyser l'impact de nos programmes et contribuer à la recherche sur l'information et les médias. Cette structuration a permis en 2018 d'atteindre les objectifs fixés pour la 2ème année du programme quadriennale. De plus, en sus de nos projets principaux la Fondation Hirondelle a participé à la couverture médiatique de la COP 24 à Katowice et à lancer un projet sur l'éducation aux médias. L'année 2018 aura été marquée par l'ouverture de deux projets au Burkina Faso et au Bangladesh (Plus de détails disponibles dans le rapport d'activité).

3. Quelques ratios en rapport avec la performance de la Fondation

Les ratios suivants renseignent sur quelques aspects financiers de l'activité de la Fondation, en effectuant une comparaison sur les quatre dernières années.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
<u>Taux de réalisation</u> : il s'agit des charges effectives d'exploitation, comparées aux budgets initialement prévus pour les projets de l'année.	78.9%	74.5%	106.4%	101.5%
<u>Part des frais de siège</u> : il s'agit des coûts effectifs du siège, comparés à l'ensemble des coûts annuels (sans résultat financier).	14%	13.1%	14.2%	12.2%
<u>Disponibilité financière</u> : il s'agit du montant des fonds propres et des fonds affectés au 31 décembre, comparés à l'ensemble des coûts annuels.	13.0%	6.45%	11.2%	14.6%

4. Evaluation des risques

Chaque année la matrice des risques institutionnels majeurs est réévaluée et validée par le Conseil de Fondation. Un travail a été fait en amont par le Comité de direction et le Conseil restreint pour les revoir et s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, que leur pondération probabilité/impact est toujours appropriée et que les mesures de mitigations en place fonctionnent. Si aucun risque n'a été enlevé ou ajouté, la pondération de certains des 10 risques institutionnels identifiés a été mise à jour. Les 10 risques identifiés sont les suivants :

- La mission que se donne la FH n'est pas reconnue
- Stratégie de pérennisation peu efficace
- Fragilité financière
- Corruption fraude et malversation
- Défaillance ou mésusages des infrastructures IT
- Attirer et retenir des collaborateurs aux profils rares
- Difficulté à montrer l'impact de la FH
- Capacité limitée de prospective et d'innovation
- Atteinte à la crédibilité de la FH et de son travail
- Grave problème de sécurité.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Présentation

La Fondation Hirondelle est une organisation suisse à but non lucratif créée en 1995, basée à Lausanne, qui fournit de l'information à des populations confrontées à des crises, pour leur permettre d'agir dans leur vie quotidienne et citoyenne.

Par notre action, plusieurs millions de personnes dans des pays en guerre, des contextes de post-conflit ou de crise humanitaire, et des sociétés en transition démocratique ont accès chaque jour à des médias qui leur parlent, et qui les écoutent.

Le Conseil de Fondation est composé de trois à quinze membres, dont la moitié au moins sont des journalistes ou issus des métiers des médias. Leur mandat est de quatre ans, renouvelable deux fois au maximum. Le Conseil désigne en son sein un Conseil restreint de trois à cinq membres, dont le Président du Conseil.

Les comptes seront validés par le Conseil de Fondation du 23 mai 2019.

1/ Principes comptables et de présentation des comptes

a) Généralités

La présentation des comptes de la Fondation Hirondelle se base sur le concept global des recommandations de Swiss GAAP RPC 21. Cette présentation offre une image conforme à la réalité de la situation financière et aux recettes de l'organisation. Les comptes sont conformes à la loi suisse ainsi qu'aux statuts de la Fondation.

Les comptes sont basés sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 qui ont été établis selon des principes uniformes. Les montants présents dans les comptes sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Les principes de présentation et d'évaluation présentent des différences par rapport aux exercices précédents.

Les différences majeures sont :

- La présentation du tableau de variation du Capital par fonds projets et non plus par fonds bailleurs/donateurs.
- Création de la notion de fonds liés, pour les fonds internes de la Fondation hirondelle régis par un règlement d'utilisation de ces fonds. Précédemment ces fonds étaient répartis entre les fonds affectés et les fonds libres.
- Le capital des fonds affectés, n'est plus détaillé par bailleurs au passif mais apparaît maintenant à l'actif et au passif sous les rubriques financements à recevoir et financements reçus d'avance.

b) Périmètre de Consolidation

Les comptes consolidés contiennent les comptes annuels de l'ensemble des entités de la Fondation Hirondelle présentement au Mali, Niger, Burkina Faso, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo.

c) Conversion des devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux taux moyens du mois N-1 de comptabilisation.

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères du bilan au 31 décembre sont convertis en francs suisses aux taux en vigueur au 31 décembre. Les résultats de ces conversions sont comptabilisés dans le résultat financier.

d) Liquidités

Les avoirs en caisse, sur les comptes postaux, sur les banques au siège et à l'étranger figurent au bilan à leur valeur nominale.

e) Créances et comptes de régularisation d'actif

Les créances et les comptes de régularisation d'actif sont indiqués à leur valeur nominale, déductions faites des corrections de valeur nécessaires

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, après déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire :

Machines, véhicules et matériel	5 ans
Installation et matériel informatique	5 ans
Immobilisations à l'étranger*	Amortissement direct

*La Fondation Hironnelle utilise du matériel et des véhicules dans le cadre de ses projets conduits à l'étranger ; ce matériel et ces véhicules sont entièrement amortis lors de leur mise en service. Cette situation se justifie du fait de l'instabilité des contextes et des conditions difficiles dans lesquels opère la Fondation Hironnelle, qui rendent difficile la fixation de leur durée d'utilisation, en général courte, et de leur valeur résiduelle.

g) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

h) Provisions

Les provisions représentent la valeur de sorties de fonds futures résultant d'événements passés, se produisant sans contre-prestation. Une estimation fiable du montant de la provision peut être effectuée. Ces provisions sont séparées en court terme si l'utilisation est estimée à moins de douze mois, au-delà les provisions sont affectées en long terme.

i) Reconnaissance des produits

Contrats de financement

Les produits provenant de contrats de financement passés avec des bailleurs de fonds (Gouvernements, Fondations, Cantons, entreprises et autres) sont comptabilisés en produits l'année où sont encourues les dépenses financées.

Les montants reçus pour un projet précis, qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes et qui le seront dans les années à venir et dès lors qu'il existe des stipulations contractuelles spécifiant la possibilité de retourner cet actif au bailleur, sont enregistrés sous la rubrique des engagements au

bilan Financements reçus d'avance. Les montants non reçus pour un projet précis dont les dépenses financées sont engagées à la date du bilan sont enregistrés sous la rubrique du bilan Financements à recevoir. La partie du financement à recevoir pour des contrats de financements signés et couvrant les périodes futures est mentionnée comme Actif conditionnel.

Les engagements budgétaires liés aux contrats de financement sont considérés comme engagements conditionnels.

Produits de Prestation fournies et Dons

Les produits provenant de prestation fournies (contrats régies, vente expertise...) sont comptabilisés lorsqu'ils sont définitivement acquis par la fondation Hironnelle. Ils sont considérés comme fonds libre, sauf avis contraire de la part du donateur.

Tous les autres produits encaissés sans mention particulière sont comptabilisés en produits non affectés. En cas de non utilisation, le solde est attribué au capital libre (général).

j) Impôts

La Fondation Hironnelle est exempté d'impôts directs sur le revenu selon décision du 12 juin 1995. Cette décision n'est soumise à aucune condition.

k) Recherche de fonds et communication

Les charges de recherche de fonds et de communication s'élèvent à CHF 244'333, soit 2.5% des charges totales de la Fondation.

2/ Commentaires relatifs aux états financiers

a) Fonds régit par un règlement d'utilisation

Fonds d'initiative nouveaux projets (a)

Faisant suite à contribution unique de CHF 250'000 faite à la Fondation Hironnelle par la Fondation Pro Victimis, et dont le contrat était arrivé à échéance au 31 décembre 2007, le Conseil de fondation avait décidé d'allouer le solde de CHF 220'000 à un fonds d'initiative dont le règlement précise qu'il est "destiné à faciliter le lancement de nouveaux projets répondant à ses objectifs". Ce fonds a été utilisé en 2018 à hauteur de CHF 3'532.

Fonds de solidarité (b)

La Fondation Hironnelle a institué un fonds de solidarité en faveur de ses collaborateurs se trouvant dans un besoin extrême, et qui ont payé de leur personne comme employés de la Fondation, dans des situations de défense de la liberté d'expression, de guerre, de catastrophe ou d'actes de violence. Ce fonds est constitué de donations privées. Ce fonds n'a connu aucun mouvement en 2018.

Fonds social des projets de la Fondation (c)

Se fondant sur l'expérience du Fonds social Okapi créé en décembre 2006, le Conseil de fondation a décidé d'étendre cette couverture à d'autres projets dans la même situation (absence de couverture suffisante par les assurances sociales sur place). Ces fonds sont alimentés par les contributions de donateurs destinées habituellement à cette couverture sociale et en respectant une différenciation stricte entre projets. Leur utilisation fait l'objet d'un règlement de fonds.

En 2018, le fonds social Niger a augmenté de CHF 3'319.

Fonds de soutien (d)

Le fonds de soutien, destiné exclusivement à consolider l'assise financière de la Fondation Hironnelle et à contribuer à lui assurer les liquidités dont elle a besoin, a été approvisionné en 2018 à hauteur de CHF 22'913 pour atteindre le montant de CHF 520'771. L'origine des fonds provient de dons libres et de l'Association des Amis de la Fondation Hironnelle.

b) Indemnités versées aux membres des organes responsables

Le bureau du Conseil et le Conseil de fondation travaillent bénévolement.

La rémunération du comité de direction sur 2018 s'élève à CHF 390'739 (2017 : CHF 434'946).

c) Prévoyance professionnelle

Au 31 décembre 2018, 24 collaborateurs de la Fondation Hironnelle (sous contrat de droit suisse, soumis obligatoirement aux assurances sociales suisses et ayant un salaire supérieur à CHF 10'000.-) (pour 2017 : 20 personnes, ayant un salaire supérieur au minimum LPP) sur un total de 276 professionnels à travers le monde (2017 : 148) – sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès auprès la Fondation collective VITA, selon un plan de prévoyance, dit en primauté des prestations. Les contributions définies dans le plan de prévoyance sont financées par les cotisations de la Fondation Hironnelle et ses collaborateurs sur une base de 60/40. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées pour la période dans laquelle elles ont été acquittées. L'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance et les risques sont garantis par la Fondation collective VITA, et réassurés par Zurich, Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, réassureur de la VITA. Ces solutions LPP permettent de transférer les risques décès et invalidité à une société d'assurance (Zurich, Compagnie d'Assurances sur la Vie SA). L'entreprise assume le risque de placement par le biais de la fondation Collective VITA, et les avoirs de vieillesse des assurés sont directement placés sur les marchés des capitaux. La stratégie de placement est déterminée par le conseil de fondation. Si la stratégie s'avère payante et permet de générer des rendements élevés sur les capitaux, les assurés en bénéficient également. Si tel n'est pas le cas et que la caisse de pensions essuie des pertes sur les capitaux investis lors des années économiquement défavorables, elle est toutefois tenue de rémunérer les avoirs de vieillesse obligatoires LPP à hauteur du taux d'intérêt minimum légal. Cela peut entraîner un découvert de la caisse de pensions. C'est-à-dire son incapacité à pleinement tenir ses engagements actuels et futurs. Lorsque cette situation se présente, la loi autorise des mesures d'assainissement (par ex. le prélèvement de cotisations supplémentaires, ou l'application d'une rémunération inférieure) par l'entreprise affiliée et ses assurés – jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne à nouveau 100%.

d) Collaborateurs

À fin 2018, la Fondation Hironnelle employait 193 professionnels à travers le monde. Le nombre de collaborateurs nationaux travaillant pour la Fondation a nettement augmenté avec 155 collègues (116 en 2017), et le nombre d'expatriés a également augmenté avec 13 expatriés en poste bénéficiant de contrats de longue durée (9 expatriés en 2017). À ces employés s'ajoutent plus de 144 stagiaires et correspondants, soutenus ponctuellement par 26 missions d'experts sur le terrain (32 missions en 2017). Au vu de cette croissance dans les projets, la taille du siège est restée relativement stable et son effectif comptait, au 31 décembre 2018, 11 collaborateurs occupant l'équivalent de 9.30 postes à plein temps au titre du suivi direct des projets et 14 collaborateurs (EPT 11,60) engagés dans des fonctions de direction, d'appui transversal et de support. La Fondation Hironnelle forme également une apprentie et a pu bénéficier tout au long de l'année 2018 de l'aide de 7 civilistes/stagiaires (EPT 2,30) et de 3 personnes en situation de réinsertion professionnelle (EPT 0,30).

e) Valorisation des gratuités

Les gratuités reçues en prestations sont évaluées en fonction du prix journalier de la grille de salaire de la Fondation Hirondelle. En 2018 dans le cadre de notre partenariat avec la RTS la Fondation Hirondelle a bénéficié de 13 jours de bénévolat évalués à 13 jours X CHF 415 =CHF 5 395 (2017 :0).

Nos réviseurs nous ont fait une donation pro-bono de CHF 14'000 en 2018 (2017 CHF 15'000)

f) Engagements hors bilan

	1er entresol	Bureaux	Leasing
prochaine échéance	31.01.2023	30.09.2020	30.06.2022
Nb mois avant échéance	49.00	21.00	42.00
Loyer mensuel	2'489.00	6'605.00	358.2
Engagements hors bilan 31.12.2018	121'961.00	138'705.00	15'044.40
Engagements hors bilan 31.12.2017	151'829.00	217'965.00	19'342.80